

2CRE

SCI au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 922 356 340,
dont le siège social est situé : 54 rue Alexandre Boutin – 69100 VILLEURBANNE

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-trois juin,
à quatorze heures,

Au siège social, 81 RUE ALEXANDRE BOUTIN – 69100 VILLEURBANNE

Les associés de la société 2CRE, société civile au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 54 RUE ALEXANDRE BOUTIN, 69100 VILLEURBANNE, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Clément, André CHAAL, Gérant associé de la Société.

SONT PRESENTS :

2CMIG, représentée par Monsieur Clément, André CHAAL son représentant légal	999 parts sociales
Monsieur Clément, André CHAAL	1 part sociale
Total des parts détenues par les associés présents	1 000 parts détenues

Les associés présents possédant 1 000 parts sociales, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Gérant rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

54 RUE ALEXANDRE BOUTIN
69100 VILLEURBANNE

Nouvelle adresse :

81 RUE ALEXANDRE BOUTIN
69100 VILLEURBANNE

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 81 RUE ALEXANDRE BOUTIN 69100 VILLEURBANNE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Monsieur Clément CHAAL

Zone de signature

